Chambre de Métiers et de l'Artisanat LOT-ET-GARONNE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS

SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SURLES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e),

(Nom et prénom de la personne immatriculée)

.....ABED.....Ali.....

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint ***(Nom et prénom du conjoint)***

.....ABED.....MIMOUNA.....

Avec lequel/laquelle je me suis marié(e) *(1)*

- sans contrat de mariage *(2)*

OU

- Avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à ....AGEN.....

Le ..15./..05./..24...

Signature (du dirigeant de l'entreprise)

(1) Rayer la mention inutile

(2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

ENGAGEMENT DE SERVICE CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES RÉF. 135 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

AGIR POUR RÉUSSIR